



DEPARTEMENT des LANDES

CCAS
de
CASTEL-SARRAZIN
(40330)

Tel : 05.58.89.31.05

SÉANCE DU 6 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'avril, à vingt heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTEL-SARRAZIN, dûment convoqué s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Président.
Convocations du 30 Mars 2023

Étaient présents : MM. NOVEMBRE Philippe, Xavier TORRES LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, DEYRIS Marie-France, LIOTIER Magali.

Madame Xavier TORRES est désigné secrétaire de séance.

Objet : Affectation des résultats 2022
Délibération n° 2023_03

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2022, lors de sa séance en date du 02 Mars 2023
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

RÉSULTATS DE L'EXERCICE au 31/12/2022	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 178,23 €
AFFECTATION DES RÉSULTATS SUR L'EXERCICE 2023	
* Article 002 - Report à nouveau créateur en Section de Fonctionnement	1 178,23 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président,

Philippe NOVEMBRE



Le secrétaire de séance,

Xavier TORRES

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture (Plateforme ACTES, le 11 AVR. 2023 et de sa publication le 11 AVR. 2023



DEPARTEMENT des LANDES

CCAS
de
CASTEL-SARRAZIN
(40330)
Tel : 05.58.89.31.05

SÉANCE DU 6 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'avril, à vingt heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de CASTEL-SARRAZIN, dûment convoqué s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, Président.
Convocations du 30 Mars 2023

Etaient présents : MM. NOVEMBRE Philippe, Xavier TORRES LAMBERT-LEPRINCE Evelyne, DEYRIS Marie-France, LIOTIER Magali.

Madame Xavier TORRES est désigné secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 – Délibération n° 2023_ 04

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration du CCAS, le budget primitif 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **2 039,00 € pour la section de fonctionnement.**

Le budget est voté à l'unanimité.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Président,

Philippe NOVEMBRE

Le secrétaire de séance,

Xavier TORRES

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture (Plateforme ACTES, le 11 AVR. 2023 et de sa publication le

11 AVR. 2023